



quartier durable
LAURAGAIS-TOLOSAN

CASTANET TOLOSAN

Dossier de création

D'une Zone d'Aménagement Concerté

- Participation du public par voie électronique -

**Avis de la Commission Départementale de la Préservation
des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
du 3 mai 2018**

Mai 2018



ESPACES VERTS



LOGEMENTS



MOBILITÉ



COMMERCES

SOMMAIRE

Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 3 mai 2018 3



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Economie Agricole

Toulouse, le 14 mai 2018

Affaire suivie par : H. CHOUCANE
Téléphone : 05 61 10 60 72
Courriel :hani.chouchane@haute-garonne.gouv.fr

Avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) du 3 mai 2018 sur l'étude préalable et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation collective agricole

Projet de création de la zone d'aménagement concerté « la Maladle » sur la commune de CASTANET-TOLOSAN

Emprise du projet : 35 ha

- Vu le code rural et de la pêche maritime notamment à l'article L.112-1-1, L.112-1-3 et D112-1-18 à D112-1-22 ;
- Vu le dossier d'étude préalable ;

Après présentation et à l'issue des débats, la commission émet un avis défavorable sur cette étude préalable au motif que :

-Le périmètre retenu pour la mesure de l'impact n'intègre pas toutes les surfaces agricoles situées à l'intérieur du projet de ZAC. En effet, l'évaluation est réalisée uniquement sur la base des terres déclarées à la PAC (politique agricole commune) ce qui exclut une grande partie des terres qui conservent un potentiel agricole. De plus, l'étude devra intégrer la perte de ce potentiel sur l'amont et l'aval. Une nouvelle proposition est donc demandée afin de réévaluer la mesure de l'impact de ce projet de ZAC sur l'économie agricole.

15 suffrages exprimés : défavorable à l'unanimité.

Le président de séance,


Yves SCHENFEIGEL